

Le bulletin d'inscription est à renvoyer **avant le 30 novembre 2015**

- par courrier : Geoffroy Deplus, Rue du Parc, 69 à 7100 La Louvière ▪ par e-mail : g.deplus@avocat.be

À compléter en MAJUSCULES svp

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
FONCTION : ..... ENTREPRISE : .....  
RUE : ..... N°/BTE : .....  
LOCALITÉ : ..... CODE POSTAL : .....  
TÉL. : ..... FAX : .....  
E-MAIL : ..... TVA : .....

Participera au colloque du 4 décembre 2015 sur le thème « La rupture du contrat de travail : entre harmonisation et discrimination » et verse la somme de 140/100 € ou de 120/80 € TVAC au compte BE03 6300 5121 8584 de la Conférence du jeune barreau de Mons avec la mention « colloque du 4 décembre + nom du participant ».

Date : ..... Signature : .....

## Renseignements pratiques



### Date

Vendredi 4 décembre 2015, de 13h30 à 17h30

### Lieu

UMons  
Boulevard Dolez, 32  
7000 Mons

### Formation permanente

Des attestations de présence seront remises aux participants du colloque.  
Avocats.be : 4 points  
IFJ : demande en cours

### Inscription

L'inscription a lieu par le renvoi du formulaire d'inscription complété et signé par la poste ou par e-mail.  
Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, la pause-café et, au choix, l'ouvrage édité par Anthemis.  
Il s'élève à :

- pour les avocats inscrits au tableau et les autres participants : 140 € TVAC avec l'ouvrage ; 100 € TVAC sans l'ouvrage
- pour les avocats stagiaires : 120 € TVAC avec l'ouvrage ; 80 € TVAC sans l'ouvrage

Entrée libre pour les étudiants de l'UMons (sans ouvrage), moyennant inscription préalable.

### Contact

Nathan Radelet  
Rue du Gouvernement, 50  
7000 Mons  
Tél. : 065 40 04 44  
E-mail : radelet@balateetassoc.be

CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE MONS

# La rupture du contrat de travail : entre harmonisation et discrimination

Le vendredi **4 décembre 2015**  
de 13h30 à 17h30

Sous la coordination scientifique de  
**Pierre Vanhaverbeke** et **Steve Gilson**



# La rupture du contrat de travail : entre harmonisation et discrimination

Sous la coordination scientifique de **Pierre Vanhaverbeke** et **Steve Gilson**

Le droit du travail a été « agité » ces dernières années : la loi créant un statut dit unique et la convention collective de travail 109 sur la motivation du licenciement constituent de nouveaux textes qui ont modifié le paysage social et nos habitudes, et qui ont créé de nouveaux équilibres parfois précaires, outre les nombreuses interrogations qu'ils ont suscitées... Loin de permettre une harmonisation et une simplification, de nouvelles distinctions semblent en découler, avec des risques de discrimination.

C'est dans ce contexte que la Conférence du jeune barreau de Mons consacre un après-midi d'étude aux modifications intervenues, concernant essentiellement la rupture du contrat de travail.

À cette occasion, chaque participant se verra remettre un ouvrage d'une quinzaine de contributions (toutes ne faisant pas l'objet d'une présentation orale), pour lui permettre d'actualiser ses connaissances en la matière. L'ouvrage comprendra en outre une facette prospective, en proposant une réflexion sur le rapprochement des régimes de sécurité sociale des travailleurs salariés et indépendants, ainsi que sur une harmonisation du droit du travail pour toute activité professionnelle, salariée ou indépendante.

## Programme

- 13:30 **Accueil des participants**
- 14:00 **Mot d'accueil**  
**Nathan Radelet**, avocat au barreau de Mons, commissaire scientifique de la Conférence du jeune barreau de Mons
- 14:05 **Avant-propos**  
**Pierre Vanhaverbeke**, avocat aux barreaux de Mons et de Bruxelles, chargé de cours à l'U.C.L.
- 14:15 **Après la loi sur le statut unique**  
**Jacques Clesse**, avocat au barreau de Liège, professeur à l'U.Lg.
- 14:40 **La notion de licenciement déraisonnable - La fin d'une discrimination ?**  
**Laurent Dear**, avocat au barreau du Brabant wallon, assistant à l'U.L.B. et **Viviane Vannes**, avocate au barreau de Bruxelles, professeur à l'U.L.B.
- 15:05 **Motivation du licenciement : discrimination secteur privé versus secteur public**  
**Pierre Vanhaverbeke**, avocat aux barreaux de Mons et de Bruxelles et **Alexandre Hachez**, avocat au barreau de Bruxelles
- 15:30 **Pause-café**
- 15:55 **Rupture du contrat, état de santé et force majeure médicale**  
**Michel Davagle**, conseiller juridique auprès des ASBL Semafor et Semaforma d'Ans, **Steve Gilson**, avocat au barreau de Namur, maître de conférences invité à l'U.C.L., chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au Tribunal du travail de Liège, division Namur et **France Lambinet**, avocate au barreau de Namur
- 16:20 **La rupture de la relation de travail à l'aune de la réforme des risques psychosociaux au travail**  
**Jean-Philippe Cordier**, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'U.L.B. et à l'U.C.L. et **Paul Brasseur**, juriste, conseiller adjoint au Sénat
- 16:45 **Sort fiscal et en sécurité sociale des indemnités de rupture**  
**Jonathan de Wilde d'Estmael**, avocat au barreau de Namur, assistant à l'U.C.L., **Steve Gilson**, avocat au barreau de Namur, **France Lambinet**, avocate au barreau de Namur, **Christophe Lenoir**, avocat au barreau de Namur, chargé de cours à l'U.C.L.-Mons et **Arnaud Bindels**, avocat au barreau de Namur
- 17:10 **Conclusion - Vers une harmonisation du droit du travail pour les travailleurs salariés et indépendants ?**  
**Willy van Eeckhoutte**, avocat à la Cour de cassation, professeur extraordinaire à l'Université de Gand

## L'ouvrage

L'ouvrage édité par Anthemis paraît le jour du colloque. Les contributions suivantes y sont présentes, outre celles qui font l'objet d'une présentation orale :

- **Outplacement et mesures d'employabilité**  
**Nathalie Robert**, avocate au barreau de Namur
- **Licenciement abusif et/ou manifestement déraisonnable : le point sur la question**  
**Steve Gilson**, avocat au barreau de Namur
- **L'emploi des langues dans les relations sociales**  
**Frédéric Gosselin**, conseiller d'État, maître de conférences à l'U.L.B.
- **Le contrôle médical de l'incapacité du travailleur après le statut unique**  
**Michel Davagle**, **France Lambinet** et **Steve Gilson**
- **La rupture du contrat de travail en droit collectif : le cas du transfert conventionnel d'entreprise**  
**Loïc Peltzer**, avocat au barreau de Bruxelles
- **La renonciation, l'abdication et la rupture du contrat de travail**  
**Fabienne Kéfer**, professeur à l'U.Lg.
- **Réflexions transversales en sécurité sociale : rapprochement des régimes pour travailleurs salariés et indépendants**  
**Jacques van Drooghenbroeck**, avocat et ancien bâtonnier au barreau du Brabant wallon, maître de conférences à l'U.C.L.

